

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 085-218502383-20240220-DCM02A2024-DE



Séance du 27 février 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
26	21	223
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Procurator(s) :

RENOU Sarah, VALTA Karine,

Date de la convocation
14 février 2024

Étai(en)t absent(s) :

PAPIN Alexandra

Date d'affichage
26 février 2024

Étai(en)t excusé(s) :

BOUSSEAU Vincent, GABARD Bruno,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
CADORET Nadia

23 mars 2024
et publication du
26 février 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 le vingt sept du mois de février deux mil vingt quatre.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	180 249,42
- un déficit reporté de :	242 532,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	62 282,58
- un déficit d'investissement de :	689 182,10
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	689 182,10

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	62 282,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	62 282,58
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	689 182,10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

le(s) secrétaire(s) de séance